

Régie de l'énergie : R-3678-2008

Régie de l'énergie
DOSSIER: R-3678-2008
DÉPOSÉE EN AUDIENCE
Date: 25 sept 2008
Pièces n°: C.7-5 UMQ

Présentation de l'UMQ

Yves Hennekens
pour l'Union des municipalités du Québec

UMQ-2, Document 1

Septembre 2008



UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Régie de l'énergie : R-3678-2008

Impacts possibles des proposition de l'UMQ

Recommandations LT: Long terme CT : Court terme	Crédit fixe	Crédit variable
Revoir le marché de comparaison pour la puissance à court terme et revoir les crédits consentis à l'option d'électricité interruptible en conséquence	LT ↑↑	N/A
Tenir compte du coût de réservation de la capacité d'importation ferme sur les interconnexions dans l'établissement des crédits consentis à l'option d'électricité interruptible	CT ↑	N/A
Revoir les marchés de comparaison en énergie et modifier les crédits variables consentis à l'option d'électricité interruptible en conséquence.	N/A	CT ↓
Calculer le taux de réserve de l'électricité interruptible en tenant compte de son délai de préavis et de décision de même que celui des achats de court terme.	↑	N/A
Tenir compte des pertes électriques dans l'évaluation du taux de réserve des achats de court terme.	N/A	↑
Mettre en place une tarification (crédit) différenciée dans l'espace pour bonifier l'électricité interruptible qui réduira les coûts d'investissements des réseaux de transport et de distribution.	LT ↑↑	N/A
Revoir sa stratégie d'approvisionnement afin de choisir une combinaison d'achats de court terme et d'électricité interruptible qui soit optimale.	?	?